

COMPTE-RENDU

ATELIERS PHASE 3 « Programme d'actions »

Labastide-de-Virac – Château du Roure

Le 16.04.2025

Approfondissement des actions (quels outils ? qui ? avec qui ?)



Structure	NOM Prénom	Fonction
Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	BAZIN Nicolas	Conservateur adjoint de la réserve naturelle nationale
Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air Rhône-Alpes	BLANCHARD Marie	Directrice Territoriale
Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche / Etablissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche	BONNETAIN Pascal	Président
Commune de Saint-Remèze	BOULLE Claude	Adjoint
Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche / Commune de Saint-Remèze / Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	BOULLE Didier	Elu
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	BURILLON Julia	Elue
Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	CAZIN Franck	Directeur
Commune de Gras	CHAUTARD Olivier	Maire
Commune de Larnas	CHAZAUT Bernard	Maire
Commune de Lagorce	CHEVILLIAT Bernard	Maire
Gîte 1000 pailles	DAUGY Christophe	Gérant
Conseil départemental du Gard	DESMARET Yves	Chargé de mission territoire d'exception
Communauté de communes des gorges de l'Ardèche	DOIZE Théo	Chargé de mission Agriculture et foncier
Agenda 21	DUMAS Estelle	Membre
Agence Folléa-Gautier	FOLLEA Bertrand	Paysagiste. Dirigeant de l'agence.
Association "La Préséance du vivant"	GENTY Dominique	Président
Office national des forêts (ONF) de l'Ardèche	GRAU Martin	Responsable d'unité territoriale
Conseil scientifique réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche	KREMER-COCHET Béatrice	Membre
Conseil scientifique réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche	KREMER-COCHET Gilbert	Président
Syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet	LANDAS Emmanuel	Chef de projet culturel
Conseil départemental de l'Ardèche / Commune de Saint-Martin-d'Ardèche	MALFOY Christine	Conseillère départementale. Conseillère municipale.

Commune de Le Garn	MARQUEZ Jean Marc	Premier adjoint
Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	MASQUELIER Claire	Chargée de mission projet Grand Site de France
Commune de Vallon	MASSOT Guy	Maire
Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche	MERTZ Claire	Responsable urbanisme
Agenda 21	MEYER-ROUX Jean	Membre
Etablissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche (EPTB)	MORENA Floriane	Directrice
Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc	ORCEL Vincent	Directeur
Commune d'Orgnac-l'Aven / Grand Site de France de l'aven d'Orgnac	PASSERIEUX Emmanuel	Directeur
Agence Folléa-Gautier	PEIGNEUX Lucie	Paysagiste
Communauté de communes des gorges de l'Ardèche / Commune de Salavas	PICHON Luc	Président. Maire
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	PUJUGUET-GUIGUE Brigitte	Maire
Commune d'Issirac	RIDAO Pascal	Conseiller municipal
Syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet	SADORGE Frédéric	Directeur
Commune de Salavas / Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	SENOT Shirley	Conseillère municipale. Vice-président
Conseil départemental de l'Ardèche	UGHETTO Laurent	Conseiller départemental
Commune d'Orgnac-l'Aven / Grand Site de France de l'aven d'Orgnac	UGHETTO René	Maire
Fédération départementale des loueurs d'embarcations ardéchois (FEDELEA)	VAN BAAREN Jan	Membre
Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche	VANPEPERSTRAETE Anne	Chargée de mission Natura 2000
Biotope	WEGENER Lucie	Cheffe de projet écologie

ORIENTATION 1

Vers un capital nature et paysage préservé

Animation : Lucie WEGENER et Anne VANPEPERSTRAETE



Bilan « priorité des actions selon vous » :

Les participants s'accordent sur l'importance de l'action 2 « Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité » (5 réponses « priorité 1 »). Viennent ensuite les actions 1 « Intensifier la valorisation et la restauration du patrimoine en pierre sèche » et 6 « Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages » (notées en priorités 1 et 2 avec deux réponses) et l'action 3 « Réaliser un schéma fin des trames écologiques comme préalable à certaines actions » (1 réponse « priorité 1 »).

Les actions 4 « Réaliser une charte forestière » et 5 « Accompagner les expérimentations de gestion du risque incendie » ont fait l'objet d'une seule réponse chacune, les classant respectivement en priorité 3 et 2.

Identifier et préserver les sites à forts enjeux de biodiversité :

Sur ces sites il y a un enjeu de les faire découvrir dans un objectif de sensibilisation tout en les préservant. Il ne faut pas rendre connus des sites jusque-là préservés de la fréquentation.

La question de la conciliation entre la préservation de ces sites et le développement touristique et des sports de nature se pose (report de la fréquentation selon la sensibilité des sites, question de saisonnalité...).

La question de l'accessibilité à ces sites est également posée : privilégier un accès piéton sur certains secteurs contribue à en maîtriser la fréquentation.

Cette action est aussi une opportunité pour répertorier la biodiversité plus ordinaire. L'impact de la fréquentation est aussi important sur les espèces à plus faible enjeu patrimonial. Un travail conjoint est en cours entre le SGGA, le CREPS et l'OT pour réaliser une veille globale sur les flux de fréquentation du territoire.

Il est souligné la forte fréquentation du Vallon du Tiourre qui entraîne des dégradations sur les milieux.

L'association « La préséance du vivant », en lien avec l'association « Agir pour le vivant », a pour projet d'acquérir le moulin bas de la vallée du Tiourre (avec 28ha), pour y créer un centre de recherche autour de l'agroforesterie et de la pensée de Gilles Clément (tiers lieu, brassage planétaire, ...).

De manière globale la maîtrise foncière publique de ces sites est un levier important pour leur préservation.

Le Gour de la Sompe (Lagorce) est proposée comme site à enjeu à préserver.

Réaliser un schéma fin des trames écologiques comme préalable à certaines actions

La nécessaire complémentarité de cette action avec les documents d'urbanisme est soulignée. Une partie du travail de localisation des trames écologiques a été réalisée par les EPCI. L'échelle Grand Site de France permettra de faire une synthèse de ce travail.

Il est précisé que cette action intègre une entrée gestion. L'objectif est d'identifier les trames puis de mettre en œuvre des actions dont certaines sont déjà identifiées par le plan paysage et biodiversité (la charte forestière par exemple qui pourra intégrer des actions sur les trames forestières).

Réaliser une charte forestière

L'ONF souligne l'intérêt d'engager le territoire dans une Charte Forestière de Territoire (CFT). Cet outil permet d'aller plus loin dans les modalités de gestion et itinéraires techniques prenant en compte la biodiversité et le paysage déjà engagées sur le territoire (balivages, zones en libre évolution...).

La CFT doit bien tenir compte de la réalité technique du territoire.

Elles sont généralement portées à l'échelle d'un EPCI. Il faudra ainsi évaluer les possibilités d'animer une CFT à l'échelle du grand site.

L'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) repose sur la volonté des propriétaires forestiers. Sur le territoire des gorges il y a de très nombreux propriétaires, ce qui complexifie la démarche. Les communes peuvent a priori adhérer à l'ASLGF mais c'est rarement le cas.

Il est souligné que l'ASLGF permet une réflexion pour une direction commune dans la gestion forestière et qu'en cela il peut s'agir d'un outil intéressant. Pour l'ONF la CFT est un meilleur outil que l'ASLGF pour définir des objectifs de gestion à l'échelle d'un territoire.

Concernant les chartes de bonnes pratiques, l'outil est intéressant mais il faut se poser la question de comment on la fait vivre sur le territoire. Il faudrait identifier différents secteurs homogènes en termes de « profil forestier » et proposer des bonnes pratiques par secteur.

Renforcer les programmes d'animation sur la nature et les paysages :

Il est important de renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant dans le cadre d'animations sur les thèmes de la nature, et du paysage en créant notamment un réseau de médiateurs.

La formation des professionnels des sports de nature est également une priorité ainsi que la valorisation du tourisme accompagné

Globalement il faut profiter de toutes les occasions de communiquer, sensibiliser et valoriser la connaissance. Cela sous-entend des moyens humains complémentaires, notamment plus de saisonniers SGGA.

Lucie Wegener

ORIENTATION 2

Vers des villages et des bourgs vivifiés

Animation : Claire MERTZ et Lucie PEIGNEUX



Bilan « priorité des actions selon vous » :

- Globalement (5 réponses « priorité 1 » sur les 6 réponses au total) : les participants s'accordent sur l'importance d'une identification précise des espaces publics à requalifier et sur la mise en œuvre concrète de leur amélioration (action n°7).
- Puis viennent, à un niveau équivalent, les actions de gestion des enseignes, de valorisation d'un circuit des points de vue villageois et de sensibilisation des publics à la gestion écologique.
- L'accompagnement des collectivités et des particuliers par des architectes ou des paysagistes n'est pas jugé essentiel car le CAUE de l'Ardèche et du Gard apportent déjà leur expertise, notamment lors de permanences mensuelles.

La question des énergies renouvelables (qui ne figure pas dans la liste d'actions présentée) a été abordée à plusieurs reprises. Un atlas ENR/ schéma global adapté aux sensibilités paysagères et écologiques du territoire pourrait être intéressant à mener ?

Entrée/sortie de villages :

- Les entrées de bourgs et villages représentent un sujet important car elles participent largement à leur appréciation et à la qualité des paysages. « Il faudrait développer un RLPI sur la CC DRAGA », ou revoir une gestion des enseignes qui soit partagée par les 16 communes, « en gardant à l'esprit qu'il ne faut pas lisser les spécificités des territoires ». Réflexion sur le besoin d'établir des typologies d'entrées de village pour ne pas les traiter toutes de la même manière (mais possibilité d'avoir un « marqueur » commun comme une signalétique spécifique).
- Besoin de concrétiser plus franchement le RLPI de 2015 de la CCGA. « Dysfonctionnements » dans la mise en œuvre : manque de moyens humains pour faire de la concertation en amont + calendrier « bancal » : les prestataires ont parfois dû retirer certaines enseignes avant que soient installées les nouvelles signalétiques. Ce qui a généré une perte de clientèle.

Dynamisation commerciale :

Il existe un droit de préemption spécifique (commercial) à la disposition des communes pour protéger des linéaires commerciaux.

Gestion des enseignes, signalétique :

- Retour d'expérience positif sur le travail des enseignes à Vallon autour de la Combe d'Arc marquée par une forte concertation avec les opérateurs commerciaux. Sur le site classé, l'OGS a permis de cadrer les enseignes. Néanmoins, un « cahier de recommandations » à l'échelle du GSF en matière de gestion de la publicité pourrait être développé afin d'orienter l'esthétique
- La signalétique doit aborder deux échelles : intra agglomération et extra agglomération avec des cahiers des charges différents
- Peut-être qu'il faudrait prolonger le plan de paysage et de biodiversité par des esquisses-programmes/plans guides pré-opérationnels sur des sites clés (question qui porte sur plusieurs thématiques)

Amélioration des espaces publics :

- Les participants se questionnent sur la pertinence des « marchés à bons de commande » (qui impliquent une maîtrise d'œuvre unique). Ils évoquent le SDEA (Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement) de l'Ardèche, dont la gouvernance rassemble département et communes et dont les équipes techniques prennent en charge le pilotage et l'assistance pour le développement d'un projet.
- Les aides financières de l'Anah, qui contribuent à la rénovation/adaptation du bâti privé, sont jugées trop faibles, et n'incitent pas à faire des conventions OPAH (en partie financées par l'anah). Néanmoins la CC DRAGA a quand même mené des OPAH-RU.
- Les PLUi (en cours) jouent un rôle majeur pour encadrer les vocations des franges urbaines et contribuent à leur qualité. La CC DRAGA a identifié 5 secteurs à requalifier dans son projet de PLUi, via des OAP thématiques comme l'OAP « entrée de ville dégradée » ou « traitement des lisières » (gestion des interfaces avec le milieu agricole/forestier).
- La valorisation des points de vue villageois apparaît pertinente car c'est une action pouvant être facile à mettre en œuvre (principalement défrichage/entretien de la végétation et identification participative des points de vue). C'est une action complémentaire aux démarches existantes. Exemple de Saint-Remèze qui a financé l'association « Paysage, Patrimoine et Environnement », qui propose notamment des randonnées et des sorties thématiques.
- Pour valoriser des centres historiques, il existe des circuits patrimoine (marche ou course d'orientation), à généraliser à l'échelle du Grand Site ?
- Les labels (« villages étoilés », « villages fleuris »...) reconnaissent les efforts des communes mais semblent ne pas avoir beaucoup d'impacts sur les villages une fois décernés. Excepté le label « plus beau village de France » à Aiguèze ou « pavillon bleu » pour la plage du Grain de sel à Saint-Martin-d'Ardèche. C'est la seule plage de l'Ardèche qui soit labellisée et la 1^{ère} commune de France à s'être vue décerner le label pour une baignade en eau vive en 2014 (qui a contribué à son attractivité).
- Pour améliorer les espaces publics, « le permis de végétaliser » est une démarche lancée au niveau national en 2015 qui encourage des groupes d'habitants à entretenir leur quartier et à le planter, en partenariat avec leur commune. Ils s'engagent notamment à respecter une charte de bonnes pratiques. Les communes peuvent mettre à disposition un kit de plantation, avec la fourniture de graines d'essences locales, du terreau ou des bacs de plantation ...

- Pour implanter la flore locale (en lien ou non avec le permis de végétaliser en cours sur certaines communes) il est mis en avant la création d'une pépinière de graines.
- « Ce qui marchait bien c'étaient les opérations façades ! » initiées par les communes. Le programme octroie (sous certaines conditions) des financements aux particuliers pour le ravalement de leur façade et un conseil du CAUE à l'amont pour faire un état des lieux et des préconisations.

Lucie Peigneux

ORIENTATION 3

Vers une agriculture diversifiée, soutenue

Animation : Claire MASQUELIER et Théo DOIZE



Bilan « priorité des actions selon vous » :

L'ensemble des actions n'a pas été balayé par manque de temps, néanmoins certaines sont apparues comme prioritaires au gré des discussions. C'est le cas notamment des actions 12 « Maintenir et valoriser une diversité agricole », 13 « Redéployer le pastoralisme », 16 « Accompagner les expérimentations, gestion et valorisation du foncier agricole » et 17 « Valoriser les démarches agricoles durables ».

Certaines actions sont regroupées ci-dessous, en raison de leurs liens évidents et du croisement des discussions.

Maintenir et valoriser une diversité agricole / Valoriser les démarches agricoles durables

L'importance de la diversité agricole est partagée, pour différentes raisons, notamment le maintien, voire l'amélioration de la qualité des sols. Les participants se questionnent néanmoins sur l'implication de chacun dans cette diversification et des moyens pour convaincre certains agriculteurs de changer leurs pratiques, mettant en évidence que c'est malheureusement souvent sous la pression (voire la misère financière) qu'il y a des prises de conscience. La diversification permet une certaine sécurité, limitant la dépendance à un marché unique. Une des difficultés soulevées est la différence de temporalité. L'économie évolue rapidement alors que l'agriculture doit être pensée sur le temps long, en intégrant les risques. Il faut enraciner les activités.

Certains pensent que les nouvelles générations sont vectrices de ces changements et soulèvent l'importance du renouvellement, malgré certaines difficultés. L'importance de la formation et de la pédagogie est également mise en avant : cela permet de s'armer pour faire face aux changements.

Plusieurs participants s'interrogent sur la modification des paysages liées à l'évolution des filières. En effet, certaines, en difficulté, tendent à se réduire. C'est le cas par exemple de la viticulture. On observe aujourd'hui des arrachages massifs dans certains secteurs. Cette même question est soulevée pour la création de haies, la plantation d'arbres. Il est alors rappelé que l'objectif du projet n'est pas de figer le paysage actuel, mais d'accompagner les évolutions, sans les subir.

Un projet de recherche en agroforesterie, en lien avec les changements climatiques et avec une approche paysagère, est évoqué. Porté par l'association « Préséance du Vivant », il pourrait être mené dans le vallon du Tiourre (achat de terrains à venir ?)

Le lien entre agriculture et paysage est également évoqué par des structures identitaires telles que les terrasses. Elles sont un double patrimoine, avec une valeur agricole et paysagère. Dans les gorges de Gardon, il y a une équipe en charge de la réfection de murs en pierres sèches, en lien aussi avec le monde carcéral (travaux d'intérêt généraux)

Redéployer le pastoralisme

L'agro-sylvo-pastoralisme est évoqué. C'est une thématique qui intéresse la chambre d'agriculture et l'ONF. Dans un contexte de changement climatique les sous-bois peuvent être d'une grande aide : protection contre le soleil et autres intempéries, limitation de l'érosion. A noter que depuis 2015, la PAC est favorable à l'agro-sylvo-pastoralisme. Il y a également des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui permettent d'accompagner ces pratiques.

Sur ce sujet, le secteur de la Dent de Rez est identifié par l'ONF comme prioritaire. Il existe déjà un outil solide, l'Association Foncière Pastorale de la Dent de Rez et du Mézenc, sur lequel s'appuyer pour amplifier l'action. L'ONF travaille actuellement sur un diagnostic pastoral sur les forêts gérées dans ce secteur. A noter qu'il y a 100 ans, la ferme de Baravon était la plus grosse ferme de la commune de Gras.

Les participants s'accordent sur le fait qu'il serait opportun d'engager un plan pastoral de territoire (PPT) pour une action amplifiée et soutenue.

Valoriser les productions agricoles

La valorisation des productions, via la restauration collective notamment, a été évoqué. Ce sujet est développé sur la communauté de communes des gorges de l'Ardèche via un projet alimentaire inter-territorial (projet partagé avec les communautés de communes du Pays Baume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes). Sa cuisine intercommunale, créée en mars 2023 se fournit dans la mesure du possible auprès de producteurs locaux, en agriculture biologique. Pour répondre au besoin en légumes, l'installation de nouveaux maraîchers semble cependant indispensable. Mais c'est une difficulté localement, en raison des difficultés d'accès au foncier entre autres.

Le concept de « sécurité sociale de l'alimentation » est évoqué pour permettre à chacun une meilleure alimentation, ancrée dans le territoire. Serait-ce une action à développer ?

Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du foncier agricole

Le foncier est un point dur. Les terres peuvent être chères, rendant l'accès difficile pour les jeunes agriculteurs. De plus, certains projets « alibi » se développent. Sous l'appellation agricole se cachent parfois des projets touristiques par exemple.

Il est indispensable, sur ces thématiques, d'associer des organismes tels que « Terres de liens » pour accompagner des projets d'installation.

La création d'un « guichet unique » pour l'animation foncière avec la SAFER, animé par la chambre d'agriculture est proposée. Il semble indispensable de créer un espace de discussion régulier.

Les élus communaux présents soulèvent le rôle des collectivités. L'accès au foncier est notamment évoqué, pour les agriculteurs comme pour les particuliers (jardins partagés par exemple). Les jardins partagés peuvent allier pédagogie, source d'alimentation et action sociale. A Larnas, ça a été fait avec l'association « Savez-vous

planter les choux ». Deux autres exemples, hors territoire sont cités : la ferme communale de Barjac et la ceinture verte de Saint-Pierre-de-Frugie. La procédure « biens vacants et sans maîtres » peut permettre aux communes d'avoir accès à du foncier, à rendre ensuite disponibles pour les agriculteurs. La communauté de commune des gorges de l'Ardèche travaille sur ce sujet.

Poursuivre et intensifier le tourisme agricole

Ce point n'a pas été développé lors de cet atelier.

Claire Masquelier

ORIENTATION 4

Vers un tourisme et des loisirs fondés sur les patrimoines

Animation : Vincent ORCEL et Bertrand FOLLEA



Bilan « priorité des actions selon vous » :

Luc Pichon insiste sur un programme label qui soit réalisable, en priorisant ce que l'on peut faire relativement rapidement. Car le programme est évalué à mi-parcours (4 ans) et le label est remis en jeu au bout de 8 ans.

Bertrand Folléa précise que le plan d'action prévoit des formulations ouvertes pour réaliser des programmes détaillés sur les sites ou thèmes identifiés (notamment sous forme d'esquisses-programmes chiffrées) et engager des réalisations, sans préciser combien. Car à l'heure actuelle il y a des inconnues sur la maîtrise du foncier, l'intégration des contraintes de protection, la définition du portage et des partenariats, l'affectation des moyens humains et financiers. Ces inconnues seront levées au fil du temps et des programmes précisés.

Vallon du Tiourre

L'association « La préséance du vivant », en lien avec l'association « Agir pour le vivant », envisage d'acquérir le moulin bas de la vallée du Tiourre (avec 28ha), pour y créer un centre de recherche autour de l'agroforesterie et de la pensée de Gilles Clément (tiers lieu, brassage planétaire, ...).

Un autre acquéreur potentiel envisage un projet touristique.

- Question suite aux ateliers : Comment se positionnent les élus, l'État, le SGGA ? On est en zone N2000. Une initiative à soutenir, valorisante pour le territoire ?

Mobilités

Le sujet des mobilités liées au tourisme est pointé comme problématique. On peut relativement facilement arriver à Vallon Pont d'Arc en transport en commun, surtout en saison. Mais pour développer le tourisme sans voiture, il faut régler les questions du « dernier kilomètre » vers l'hébergement et du rayonnement depuis le lieu d'hébergement. Le problème est aussi entier pour la grotte Chauvet 2, pour Orgnac, malgré la quantité très importante de visiteurs. Développer la mise à disposition de navettes, de TC, de VAE-cargos ?

Le problème du foncier à maîtriser pour garantir des continuités de cheminements n'est pas jugé très prégnant sur le territoire. Pascal xx rappelle que pour les bords de l'Ardèche, largement privatisés, on avait un SCAL (schéma de cohérence des activités de loisirs) de façon à créer des plages et des sites d'embarcadères. Sur les parties terrestres le PDIPR permet aussi de conventionner.

- Question suite aux ateliers : comment intégrer la problématique mobilités touristique alternative au tout-voiture ? (sachant qu'on a mis les mobilités avec le thème « village, urbanisme, mobilités »)

Grottes ornées

« Le projet de programme d'action PPB/labellisation GSF ne met pas assez en avant le territoire comme majeur en Europe pour l'art pariétal avec 18 grottes ornées ».

Comme elles sont toutes fermées au public (contrairement à la Dordogne), les participants à l'atelier conviennent qu'elles font « l'esprit des lieux » et qu'à ce titre elles sont mentionnées dans le diagnostic et dans le récit du PPB/labellisation GSF, mais qu'elles ne peuvent être valorisées que par médiation, soit à la Grotte Chauvet 2, soit à la Cité de la Préhistoire. Le programme d'action lié au label GSF peut difficilement porter des actions dessus. Gilbert Cochet considère qu'en effet dans nos récits on sépare trop le culturel (grotte ornée) du naturel (gorges de l'Ardèche), alors que la valeur est bien dans le lien étroit entre les deux. L'écrin de Chauvet est bien plus valorisant avec les gorges de l'Ardèche que ne l'est celui de Lascaux ou d'Alta Mira (Espagne).

- Question suite aux ateliers : développer dans le PPB et le projet label le récit nature-culture lié à la préhistoire en partant de la réalité sensible : grottes ornées mais aussi sites dolméniques (plus important en nombre qu'en Bretagne) ?
- Pour les grottes ornées : visites in situ « sur les traces des hommes préhistoriques », en lien avec les sites des grottes ornées (par exemple la vire, la terrasse de Chauvet et l'ancien méandre de l'Ardèche) ?
- Pour les sites dolméniques : Luc Pichon évoque l'enjeu de pérenniser un emploi dédié à la CCGA en le mutualisant avec les autres intercommunalités, DRAGA notamment
- Pour l'ensemble :
 - o Former les professionnels de plein air pour valoriser la Préhistoire. Les spéléologues par exemple connaissent bien la géologie, la faune, mais ne sont pas formés à l'histoire et à la Préhistoire. Voir aussi action sur le développement d'un réseau d'ambassadeurs.
 - o Coordonner l'action avec le plan de gestion UNESCO qui porte notamment sur le patrimoine archéologique et historique.

Biodiversité :

Gilbert Cochet rappelle que la visite de Chauvet montre, en contraste avec le temps présent, la disparition de la densité du vivant animal. Or la biodiversité d'elle-même peut nous accompagner, comme en témoigne le retour du vautour fauve. Des espèces ont disparu, d'autres peuvent revenir. Il en cite trois : le chamois, le bouquetin ibérique (« animal magnifique, extraordinaire »), le cerf, très présent dans les Cévennes voisines (« le brame du cerf dans les gorges, ça peut être quelque chose de fantastique, et les belvédères sont là »).

Béatrice Kremer-Cochet précise qu'en Espagne des gens viennent du monde entier pour un rocher qui accueille de nombreux vautours fauves et quelques cigognes noires. C'est la preuve de l'attractivité touristique de la biodiversité.

Mr le Maire de Vallon fait remarquer qu'aujourd'hui on est pollué par les chèvres domestiques en liberté dans l'espace naturel des gorges, qui n'ont pas de prédateurs. Le dernier comptage (visuel, probablement sous-

estimé) fait état de 280 chèvres. Il enregistre des plaintes à Chames (dégâts de cultures par les chèvres), sans compter la menace sur des plantes endémiques car les chèvres se déplacent assez peu.

Gilbert Cochet parle d'enlever progressivement les chèvres pour les remplacer par le bouquetin ibérique.

- Question suite aux ateliers : intégrer aux actions le principe de favoriser le retour d'espèces sauvages ?

Signalétique GSF :

Mr le Maire de Larnas considère que c'est une action prioritaire et cite en exemple les gorges de l'Hérault. Pascal Bonnetain confirme, car il faut développer la connaissance du label GSF et le sentiment d'appartenance. Frédéric Sadorge invite à coordonner l'action avec l'UNESCO qui développe sa signalétique.

Maîtrise de la fréquentation :

Vincent Orcel présente les résultats d'étape de l'outil Prévi-Site, en évoquant l'exemple du vallon du Tiourre. Site sensible en augmentation de fréquentation du fait des réseaux sociaux (le site est très instagrammable avec la cascade de Pissevieille). Au-delà de l'outil, l'action n° XX prévoit d'en tirer les conséquences : par exemple : canaliser les flux de fréquentation du Tiourre sur un chemin quitte à « débaliser » les autres et à les effacer des cartes. Luc Pichon et les autres participants confirment l'importance de disposer de données factuelles sur les fréquentations pour poser les discussions de façon constructive et prendre les bonnes décisions. Un participant invite à disposer aussi d'information qualitative sur la nature des fréquentations (profils des pratiquants notamment).

Bertrand Follea

ORIENTATION 5

Vers une gouvernance et des moyens affermis

Animation : Franck CAZIN et Emmanuel PASSERIEUX



Bilan « priorité des actions selon vous » :

Temps 1 : présentation du projet d'organisation de la gouvernance : schémas et organigramme (pj)

Présentation de quelques modèles sur lesquels s'appuie la proposition et ses variantes : GSF Navacelles, GSF gorges de l'Hérault

Organigramme des instances de gouvernance, organigramme du pilotage et de la coordination générale et thématique

Temps 2 discussion

Pas de schéma type mais plutôt une gouvernance adaptée au territoire et à ses choix politiques.

Quelle place pour la société civile et les représentants des mouvements associatifs, socio professionnels par filière, ex : tourisme, agriculture. Format préconiser de type parlement du Grand Site de France comme les Commission Locale de l'Eau peuvent l'être pour la politique locale de l'eau.

Ce sera le rôle du conseil de territoire.

Sur la place des communes dans la gouvernance dans le bureau exécutif :

Celle-ci s'organise autour des Départements, du SGGA et des intercommunalités mais aussi avec la représentation des communes cœur Orgnac GSF et Vallon commune du site classé.

Quelle place pour les autres communes ? Pour les uns elles sont représentées par le SGGA, pour d'autres il faudrait intégrer 2 ou 3 sièges dans le bureau exécutif pour des communes tierces.

A noter également que toutes les communes sont membres du Conseil de territoire.

Les compétences du bureau exécutif concernent l'évaluation régulière du plan d'actions et du pilotage technique ainsi que la préparation de l'instance de concertation large que constitue le Conseil de territoire.

Il faut dans tous les cas veiller à ce que le bureau exécutif reste une instance souple, constitué des principales structures décisionnaires.

Les communes auront une place importante du fait de leur nombre dans le conseil de territoire.

Peut-être faudra-t-il trouver une méthode d'animation pour qu'elles y participent par exemple en présentant les actions menées sur leur territoire...

Sur la place du/des Départements :

Il faut éclaircir le rôle des départements et notamment si leur place dans le bureau exécutif ne fait pas débat souhaitent-ils être signataire de la convention d'objectifs ? Avec quel apport en moyens spécifiques ?

Sur le pilotage technique ou opérationnel

Le SGGa sera l'animateur donc assurera le rôle de coordinateur mais ne pilotera pas toutes les thématiques et ne portera pas toutes les actions en maîtrise d'ouvrage. Il s'agit là d'un principe fort de coopération, de partage mutualisation

Sur le fonctionnement du bureau exécutif

Il faut éviter un leadership. Donc proposition de présidence tournante = pas que symbolique mais donne un signal fort de coopération avec des partenaires au même niveau d'engagement.

Un point de consensus clair sur cette proposition.

Sur le Conseil de territoire vs conseil de territoire élargi

Il faut rester simple et éviter la superposition d'instance dans lesquelles les mêmes sujets seront débattus avec les mêmes acteurs ou presque

Si le bureau exécutif a fonction de gouvernance opérationnelle il faut concentrer la concertation dans le conseil de territoire. Il sera toujours temps en fonction des sujets et de l'évolution du programme d'action d'inviter des partenaires socio-économiques qui ne seront pas si nombreux donc pourraient être joints au Conseil de territoire

Comment les ComCom justifient un apport spécifique au projet GSF ?

Envisager d'étendre certaines actions à l'ensemble de leur territoire ?

Attention projet de territoire spécifique ne pas chercher à élargir plus mais plutôt à se servir de la dynamique GSF comme exemple si cela fonctionne

Sur les moyens d'ingénierie

Pour que l'ensemble du projet et sa gouvernance fonctionne bien il faut bien identifier les moyens de pilotage et notamment en ingénierie.

L'idée est certainement de se doter de moyens spécifiques mais il faut aussi optimiser et mutualiser ces moyens, c'est une orientation forte déjà exprimer. Dans le cas contraire les collectivités ne suivront pas.

Donc si le principe s'appuie sur un collectif il faut que ce collectif apporte des moyens financiers, des capacités de portage d'actions mais aussi de mise à disposition de moyens humains en ingénierie

Valorisation du label UNESCO

Il est important en matière de gouvernance de ce projet de créer aussi du lien avec la gouvernance du site UNESCO

Conseil local de développement ou évaluation par des personnalités qualifiées

Le département de l'Ardèche a testé il y a quelques années dans le cadre de son projet local de développement, d'impliquer la société civile. Dans ce cadre quelques personnalités reconnues, qualifiées, étaient invitées chaque année à analyser les actions menées et leur pertinence au regard des objectifs initiaux. Cette expérience a été très pertinente et pourrait être reproduite sur pour le Grand Site de France.

Quelques réactions sur la vigilance vis-à-vis de l'implication de la société civile avec le risque que quelques personnes n'ayant pas vraiment de légitimité trouve ici un cadre d'expression pour remettre en cause l'action publique, l'orienter à dessein...

Ouvrir au territoire et ne pas donner le sentiment qu'il s'agit d'un projet vallonais

La question de la place du territoire et de ses représentants est essentielle. Les actions retenues et leur mise en œuvre doivent intégrer cette notion d'équilibre, de partage et d'implication géographique.

Franck Cazin